

Réf : GD.JB.SD.2022\_268  
Service urbanisme et foncier  
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES / Aude VIELLE  
Tél. : **05 61 10 42 69**

**Siège social**

32 rue de Lisieux  
CS 90105  
31026 Toulouse Cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

**Agences**

**Agence du Nord Toulousain**  
Château de Capdeville  
140 allée du château  
31620 Fronton  
Tél. : 05.62.79.90.96  
Fax : 05.61.82.51.88

**Agence du Lauragais**  
3 av. Flandres Dunkerque  
31460 Caraman  
Tél. : 05.61.27.83.37  
Fax : 05.61.81.74.92

**Agence du Sud Toulousain**  
28 route d'Euaines  
31605 Muret Cedex  
Tél. : 05.34.46.08.50  
Fax : 05.61.51.34.89

**Agence du Comminges**  
6 Espace Pégot  
31800 St-Gaudens  
Tél. : 05.61.94.81.60  
Fax : 05.61.94.81.65

MONSIEUR ANDRÉ MANDEMENT  
MAIRE DE MURET  
27, RUE DE CASTELVIELH  
BP 60207

31 605 MURET CEDEX

Toulouse, le 30 juin 2022

**Objet : 11<sup>ème</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 3 juin 2022, vous nous avez transmis le dossier concernant la 11<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Cette modification prévoit :

- **l'ajustement de certains zonages afin de rendre plus cohérents certains secteurs ;**
  - o L'extension de la Zone UBb avenue d'Europe ;
  - o Le changement de zonage sur l'assiette de l'Ecole Supérieure des Métiers (chemin de la Pyramide) : passage de UC à UP ;
  - o Le changement de zonage de UC vers UP de l'UTEP de la Naverre et de la STEP d'Estantens ;
  - o Le changement de zonage de UC à UF pour permettre l'extension d'une entreprise ;
- **l'intégration d'emplacements réservés pour la création de voies mixtes piétons/cycles, pour la préservation de conduites de réseaux humides ainsi que pour prévoir des aménagements routiers ;**
  - o L'ajout et la modification d'un ER pour la réalisation d'un piste cyclable (rue J.Dabadie, chemin Lacombe) ;
  - o La suppression d'une partie de l'ER 33, située Route de Rieumes ;
- **la réalisation d'ajustements réglementaires ;**
  - o L'évolution du règlement de l'ensemble des zones du PLU concernant les clôtures ;
- **de mettre à jour les servitudes d'utilité publique (périmètre de protection autour de l'usine d'eau potable de Saubens, arrêté de classement sonore des infrastructures terrestres - modification) ;**
- **de corriger des erreurs matérielles ;**



- o La suppression de l'OAP d'Ox, car ce secteur est classé en zone AU0 ;
- o La rectification de l'ER des Vignous, car cet ER a déjà fait l'objet d'une suppression dans la pièce 5c du PLU lors de la modification n°10 mais il n'a pas été supprimé sur le plan de zonage.

En zone agricole, les clôtures devront permettre le passage de la petite faune.

Par ailleurs, nous notons l'ajout du périmètre de protection des eaux lié à la création de l'usine d'eau potable de Saubens dans les SUP. Il intégrera les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée. Dans le périmètre de protection rapprochée sont interdites les pratiques agricoles intensives, toutefois aucune parcelle agricole déclarée à la PAC n'est concernée, il s'agit principalement d'espaces en lien direct avec les rivières Louge et Garonne (lit mineur, ripisylves, etc.).

La modification n°11 du PLU impacte des secteurs déjà anthropisés. La modification n'a pas de conséquence importante sur l'espace et l'activité agricole.

En conséquence, nous formulons **un avis favorable** au projet de 11<sup>ème</sup> modification du PLU de Muret.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes meilleures salutations.

Guillaume DARROUY,  
**Vice-Président**

